



Orthophonistes

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des orthophonistes pour occuper des postes ou des remplacements à temps plein et à temps partiel.

Être orthophoniste au CSSDM, c'est

- Être au cœur de la communauté montréalaise
- Travailler au sein d'une équipe dynamique et passionnée
- Participer à des rencontres favorisant le développement professionnel et le réseautage
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel
- Bénéficier de salaires et d'avantages enviables* :
 - ✓ Jusqu'à 100 282 \$ par année selon l'expérience et les qualifications
 - ✓ Fonds de pension public très intéressant
 - ✓ Assurances collectives
 - ✓ Remboursement de la cotisation à l'ordre professionnel sous certaines conditions
 - ✓ Journées de maladies et pour affaires personnelles au prorata du nombre de journées travaillées
 - ✓ Jusqu'à six semaines de vacances après une année
 - ✓ Rabais pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Sous l'autorité de la Direction d'école, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à participer à la prévention et au dépistage, assurer l'évaluation et le diagnostic des élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des situations d'handicaps reliées à des problèmes au plan de la communication (les troubles de langage réceptif ou expressif, oral et écrit, de la parole, de l'audition, etc.). Informer les autres intervenants sur la nature du

trouble de communication et contribuer au diagnostic différentiel. Concevoir et appliquer un plan d'intervention dans un but curatif ou de réadaptation et en évaluer les résultats.

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

1. Élaborer et réaliser, seul (e) ou en collaboration avec d'autres, intervenants et intervenantes, des activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention de l'entourage de la clientèle en vue de favoriser l'intégration scolaire, sociale ou professionnelle de l'élève.
2. Planifier, réaliser ou superviser des programmes à l'intention des clientèles cibles en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou de dépister ces déficiences en complémentarité avec les autres intervenants.
3. Évaluer la ou les déficiences, les incapacités et les situations d'handicaps par la constitution de l'histoire de cas, par la réalisation d'entrevues, d'activités, par l'administration de tests, d'examens, de questionnaires et par l'enregistrement sur un support technique de diverses situations de communication. Analyser et interpréter les informations recueillies, demander d'autres expertises professionnelles lorsque requises. Faire la synthèse de toutes ces données.
4. Poser le diagnostic, établir le pronostic, compléter un rapport d'évaluation et formuler les recommandations appropriées. Acheminer ce rapport à d'autres personnes lorsque requis. Référer l'élève lorsque nécessaire. Collaborer à l'identification administrative des élèves.
5. Rencontrer l'élève et son entourage; expliquer les résultats de l'évaluation et mettre en évidence la pertinence d'une intervention lorsque requise. Assurer un support moral lors du choc émotif relié à l'annonce du diagnostic. Discuter et convenir des plans d'intervention et de thérapie proposés : objectifs, échéancier, modalités d'intervention et d'évaluation des résultats.
6. Élaborer un plan d'intervention en orthophonie-audiologie adapté aux capacités de l'élève tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux (scolaire, familial et socioculturel). Déterminer les objectifs, les moyens d'intervention ainsi que les modalités de prestation des services.
7. Soutenir et outiller les membres de la famille et tout autre intervenant du milieu scolaire tels qu'enseignants, personnel en service de garde et/ou personnel professionnel. Fournir, lors de rencontres individuelles ou de groupe, les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève.
8. Concevoir, choisir, adapter et/ou préparer les activités, le matériel et les documents nécessaires à l'évaluation et à l'intervention auprès de l'élève. S'assurer que le matériel d'intervention est fonctionnel et conforme aux normes.
9. Accomplir toutes autres tâches connexes à sa fonction.

Lieux de travail possibles :

- [Écoles primaires](#) et [secondaires](#) régulières / avec classes spécialisées
- [École spécialisées](#) à vocation particulière

Qualifications requises*

- Être membre en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Les étudiants et les finissants à la maîtrise en orthophonie sont invités à consulter l'affichage des agent-e-s de correction du langage en cliquant ici : [Affichage d'agente ou agent de correction du langage et de l'audition](#)

* Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, [l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative

et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Rémunération

Salaire annuel entre **54 661 \$ et 100 282 \$** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste

Pour postuler

Cliquez ici pour vous joindre à nous et faire LA différence :

<https://atlas.workland.com/work/40725/orthophonistes?source=AMEQ>

Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).